Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 128-2018-Z

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 16 décembre 2019, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson seront entendues, à savoir:

Demande # 2019-DM-00044

Immeuble :	108, montée Ashton
Règlement :	128-2018-Z, articles 6.3.3 et 10.1.6
Zone :	V-62
Nature et effet :	Une décision favorable du conseil aurait pour effet de : - Régulariser l'implantation de la résidence principale, marge arrière à 11,36 mètres au lieu des 17 mètres prescrits et empiètement de 3,64 mètres dans la bande riveraine.

Demande # 2019-DM-00045

Immeuble :	59, chemin Guénette
Règlement :	128-2018-Z, article 10.10.1
Zone :	R-40
Nature et effet :	Une décision favorable du conseil aurait pour effet de : - Permettre la construction d'un bâtiment accessoire de forme géodésique.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 29 novembre 2019

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la ville de Sainte-Marguerite–du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du 29 novembre 2019 du Journal de Montréal. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard à l'hôtel de ville de même que sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière